

# L'Herbicide Fortress®

Herbicide granulé pour traitement printanier ou automnal pour la suppression de la folle avoine et des sétaires verte et glauque dans le blé de printemps, le blé durum, l'orge de printemps, le colza (incluant le canola), le lin (à l'exception des variétés à basse teneur en acide linoléique) et la moutarde. L'herbicide réprime aussi plusieurs mauvaises herbes annuelles à larges feuilles.

## USAGE AGRICOLE

GARANTIE: Triallate..... 10%  
Trifluralin..... 4%

## LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

## PRÉCAUTIONS

## GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

### MODE D'EMPLOI COMPLET

Lire attentivement l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants fermés.

**REMARQUE IMPORTANT:** Avant usage, recalibrer le matériel d'application.

**REMARQUE:** Des populations de sétaire verte ont acquis une tolérance à la trifluraline dans un certain nombre de champs de l'Ouest Canadien traits avec de la trifluraline depuis longtemps et de façon répétée. Par conséquent, les produits contenant de la trifluraline ou de l'éthafluraline (c.-à-d. ADVANCE(R), HERITAGE(R), RIVAL(R), TREFLAN(R), TRIFLUREX(R), FORTRESS and EDGE(R)) ne sont pas efficaces contre la sétaire verte résistante à la trifluraline. Pour retarder la sélection ou réduire la propagation de cette sétaire, éviter toute utilisation répétée des produits susmentionnés dans le même champ, ou utiliser un herbicide différent pour la suppression de la sétaire verte résistante à la trifluraline.

**PRÉCAUTIONS:** PEUT CAUSER DE L'IRRITATION DE LA PEAU ET AUX YEUX, DANGEREUX EN CAS D'INGESTION. Se laver soigneusement après manipulation du produit. Ne pas avaler ou inhaler. Éviter tout contact avec les yeux, ou un contact prolongé avec la peau ou les vêtements. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaires sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site internet [www.cropro.org/](http://www.cropro.org/).

**ATTENTION :** Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

### PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, rincer **IMMÉDIATEMENT** à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les verres de contact, si présent, après les cinq premières minutes, et continuer le rinçage de l'oeil. Appeler un médecin ou un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU, rincer **IMMÉDIATEMENT** à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

EN CAS D'INGESTION, retirer **IMMÉDIATEMENT** les particules de la bouche et bien rincer la bouche à l'eau. Ne faire vomir qu'en suivant les directives du personnel médical. Appeler un médecin ou un centre antipoison **IMMÉDIATEMENT**. NE JAMAIS FAIRE INGURGITER QUOI QUE CE SOIT À UNE PERSONNE INCONSCIENTE.

EN CAS D'INHALATION, amener la personne à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si la personne a de la difficulté à respirer.

Emporter le contenant, l'étiquette, ou prendre note de nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'urgence médicale concernant ce produit, **appeler à frais virés à 1-888-478-0798 à toute heure du jour ou de la nuit.**

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes.

### ENTREPOSAGE

Garder le sac de l'herbicide Fortress fermé pour éviter les déversements et la contamination.

Éviter de contaminer les semences et la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.

### ÉLIMINATION

Vider complètement le contenant dans l'appareil d'application. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer les contenants conformément aux exigences provinciales.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'ACHETEUR** – La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisateur ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

**AVIS À L'UTILISATEUR** – Ce produit antiparasitaires doit être employée strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cet herbicide granulé est recommandé pour la suppression de la folle avoine et des sétaies verte et glauque dans le blé de printemps, le blé durum, l'orge de printemps, le colza (incluant le canola), le lin (à l'exception des variétés à basse teneur en acide linoléique) et la moutarde.

Ce produit réprime aussi plusieurs mauvaises herbes annuelles à larges feuilles: chénopode blanc, kochia à balais, amarante à racine rouge, soude roulante, et renouée liseron. Ne pas traiter d'autres récoltes avec ce produit car il pourrait les endommager.

Ce produit peut être appliqué suivant les recommandations décrites sur cette étiquette. Voir la section « **Mode d'emploi** » pour plus de précisions.

Le matériel d'application doit être convenablement calibré. L'application de l'herbicide granulé Fortress à un taux excessif peut endommager la récolte, tandis qu'une application trop faible peut résulter en une suppression médiocre des mauvaises herbes. Avant d'appliquer ce produit, il faut s'assurer que le sol a été suffisamment travaillé. Les sols argileux peuvent nécessiter un travail supplémentaire d'ameublissement. L'application sur un champ humide, grumeleux, rugueux ou sillonné résultera en une suppression moindre de la folle avoine et rendra la récolte clairsemée. Voir la section "**Préparation du sol**" pour plus de précisions.

L'incorporation initiale de ce produit dans le sol doit être effectuée dans les 24 heures suivant l'application, sauf pour les traitements automnaux de surface. Voir la section « **L'application automnale (surface)** » dans ce livret pour plus de précisions. La profondeur d'incorporation ne devrait pas dépasser 5 cm, sinon une dilution éventuelle du produit pourrait réduire l'efficacité de la suppression des mauvaises herbes et accroître le risque de dommages à la récolte. Voir la section « **façon d'incorporer** » pour plus de précisions.

Lorsqu'on utilise l'herbicide granulé Fortress, il est bon de laisser une bande non traitée qui servira de témoin comme preuve de l'efficacité du traitement. La suppression de la folle avoine peut être évaluée par l'enlèvement de 2,5 à 5 centimètres de sol à la surface au moment de la levée afin de compter le nombre de plants de folle avoine qui ont été éliminés avant la levée. Ce produit est absorbé principalement par les rhizomes de la folle avoine poussant dans la couche traitée du sol. La folle avoine est habituellement supprimée avant sa levée. Parfois, surtout dans les conditions de sécheresse et/ou de basse température du sol, une partie des plants de la folle avoine peut émerger et atteindre le stade de 3 ou 4 feuilles avant de mourir. Les plants de millet sauvage sont habituellement supprimés au moment de leur germination.

Une pluie d'au moins 1,5 centimètres dans les 2 semaines suivant une application printanière est requise pour un rendement maximum.

Lorsque la température du sol demeure longtemps froide durant la germination, ou lors d'une extrême sécheresse printanière, ce produit peut ne pas conserver son plein rendement de suppression des mauvaises herbes.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide Fortress, herbicide des groupes 3 et 8. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Fortress et à d'autres herbicides des groupes 3 ou 8. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Fortress ou les herbicides des mêmes groupes 3 ou 8 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Gowan Company au 1-800-883-1844 ou à [www.gowanco.com](http://www.gowanco.com).

## FAÇON D'APPLIQUER ET DE CALIBRER LE MATÉRIEL

L'herbicide granulé Fortress doit être appliqué à la volée au moyen d'un épandeur terrestre, par exemple un semoir de graines fourragères ou un épandeur terrestre spécialement conçu pour cette tâche. Ce produit peut aussi être appliqué par avion muni d'un appareil capable d'épandre uniformément de petites quantités de granules.

## ÉQUIPEMENT D'APPLICATION TERRESTRE

Il est important que l'épandeur soit calibré convenablement pour appliquer ce produit en quantité exacte, afin d'éviter une application insuffisante ou excessive. Pour un épandage uniforme, il faut utiliser des plateaux rotatifs (similaires à ceux qui servent à appliquer des granules en bandes). Pour calibrer, attacher un sac en tissu ou en plastique résistant autour de chaque plateau rotatif ou tube d'ensemencement. La vitesse normale d'avancement sur le terrain à traiter est de 6 à 8 km/h. Recueillir les granules à chaque sortie après avoir franchi la distance désirée.

Par exemple : Si un épandeur de 4,25 mètres est utilisé, mesurer une distance de 200 mètres dans le champ à traiter. Après avoir attaché un sac autour de chaque sortie, recueillir les granules pendant que l'épandeur franchit cette distance. Vérifier si chaque sortie dispense une quantité égale de granules. Combiner tous les échantillons et peser le tout. Pour l'ensemble de conditions décrites ci-dessus, la quantité de granules recueillis devrait équivaloir au taux recommandé ci-dessous pour l'épandage à la volée :

Taux Recommandé			
Quantité exacte	11 kg/ha	14 kg/ha	17 kg/ha
à recueillir	0.9 kg	1.2 kg	1.5 kg

Si on recueille une quantité plus ou moins grande que la quantité désirée, rajuster l'ouverture en conséquence et reprendre la collecte de granules sur la distance mesurée. Continuer cette procédure jusqu'à ce que la quantité voulue soit recueillie.

Si on calibre un épandeur pneumatique pour disperser les granules, suivre les directives du fabricant.

## APPLICATION AÉRIENNE

### Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes équivalents de positionnement électronique (GPS).

### Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le manuel national d'application de pesticides par aéronef (élaborées par le comité fédéral/provincial/territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

### Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-883-1844. Pour obtenir des conseils techniques, contact le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Pour l'application aérienne, il faut utiliser les accessoires conçus pour de faibles taux d'application des granules. L'utilisateur doit apporter les modifications nécessaires au matériel, de sorte que l'application soit précise. Il est nécessaire aussi de calibrer convenablement le matériel pour que l'application soit uniforme et au taux voulu.

Voir la section "Mode d'emploi" pour les taux d'application et plus de précisions.

## PRÉPARATION DU SOL

Avant d'appliquer ce produit, il faut ameublir le sol. Tout travail en profondeur du sol au moyen d'un cultivateur ou d'une herse à doubles disques doit être effectué avant l'application de ce produit. Si la quantité de résidus est excessive, il faut travailler davantage le sol ou utiliser une autre pratique appropriée de gestion des résidus afin d'en réduire la couverture à un niveau acceptable avant l'application, car les résidus rendraient difficile une incorporation uniforme.

Si le sol est excessivement humide ou grumeleux, rendant ainsi difficile une incorporation convenable, il pourrait nécessiter un travail supplémentaire au moyen d'un matériel approprié avant l'application et l'incorporation, afin d'améliorer l'état du sol. Si la surface reste sillonnée, il est recommandé de travailler le sol en conséquence avant l'application, afin d'éliminer ce problème et d'assurer une distribution uniforme de l'herbicide. Le labour d'automne n'est pas nécessaire lorsqu'on utilise un traitement d'automne en surface.

## FAÇON D'INCORPORER

Ce produit doit être incorporé dans le sol au moyen du matériel approprié de travail du sol, afin de supprimer les mauvaises herbes. Deux opérations d'incorporation à angle droit sont nécessaires pour bien répartir ce produit dans le sol. La première incorporation devrait être faite dans les 24 heures suivant l'application, sauf pour le traitement d'automne en surface. La seconde incorporation peut avoir lieu en automne ou au printemps.

La profondeur d'incorporation ne devrait pas dépasser 5 cm. À cette fin, le matériel de travail du sol doit être réglé à une profondeur maximale de 7,5 à 10 centimètres. Une incorporation peu profonde est nécessaire pour éviter la dilution du produit, ce qui réduirait la suppression des mauvaises herbes et risquerait d'endommager la récolte.

Le travail par herse à dents ne permet pas une bonne incorporation dans un sol qui est compacté empêchant la pénétration des dents, qui fait sauter la herse ou dont les résidus trop abondants s'accumulent sous la herse.

## INCORPORATION D'AUTOMNE

Ce produit doit être incorporé selon les directives de la section « Façon d'incorporer » de cette livret.

Pour les applications automnales (sauf les traitements d'automne en surface), une seule incorporation est requise à l'automne. La seconde incorporation peut avoir lieu en automne (avant le gel du sol) ou au printemps. Si la seconde incorporation est effectuée au printemps, elle peut avoir lieu à un moment ou l'autre avant l'émergence de la récolte. Si la seconde incorporation est faite après l'ensemencement, il faut régler la herse ou autre appareil de travail du sol à une profondeur convenable pour ne pas perturber les semences. Si la présence de sillons constitue un problème après l'ensemencement, un hersage est recommandé pour éliminer les sillons et favoriser une distribution uniforme de l'herbicide.

## INCORPORATION DE PRINTEMPS

### Présemis

Ce produit doit être incorporé selon les directives de la section « **Façon d'incorporer** » de ce livret.

Ce produit peut être incorporé avant de semer toute récolte indiquée sur l'étiquette. Voir les exceptions mentionnées à la section « **Mode d'emploi** ». La seconde incorporation peut avoir lieu à un moment ou l'autre avant l'émergence de la récolte. Si la seconde incorporation est faite après l'ensemencement, il faut régler la herse ou autre appareil de travail du sol à une profondeur convenable pour ne pas perturber les semences. Si la présence de sillons constitue un problème après l'ensemencement, un hersage est recommandé pour éliminer les sillons et favoriser une distribution uniforme de l'herbicide.

### AVIS

POUR DE MEILLEURS RÉSULTATS LORS D'UNE APPLICATION PRINTANIÈRE, LAISSER UN INTERVALLE D'AU MOINS 48 HEURES ENTRE LA PREMIÈRE INCORPORATION ET LA DEUXIÈME. Si la température du sol reste longtemps froide ou s'il y a une extrême sécheresse, l'intervalle pouvant être plus long afin d'obtenir une suppression maximale.

### MODE D'EMPLOI

Ce produit peut être appliqué avant le semis du blé de printemps, du blé durum, de l'orge de printemps, du colza (incluant le canola), du lin (à l'exception des variétés à basse teneur en acide linoléique) et de la moutarde.

### L'application automnale (Incorporation)

L'application automnale de ce produit doit avoir lieu après le 15 septembre mais avant le gel du sol. Une application antérieure au 15 septembre peut réduire l'efficacité de l'herbicide. Voir les sections "**Préparation du sol**", "**Façon d'incorporer**" et "**Importants conseils pour l'ensemencement**" de ce livret pour plus de précisions.

TAUX DE L'HERBICIDE GRANULÉ FORTRESS (kg/ha) (Incorporation)						
Culture	Moins de 2% OM	2-4% OM	4-6% OM	6-8% OM	Plus de 8% OM	Profondeur des semences
Blé printemps et Blé durum		11	14	14	17	6 – 7.5 cm*
Orge printemps	11	14	14	17	17	6 – 7.5 cm*
Colza, (incluant Canola), Lin**, Moutarde	14	14	14	17	17	Au choix de l'agriculteur

OM = Matières Organiques

\* Les semences doivent être enfouies sous la couche de sol traité.

NE PAS SEMER PLUS PROFONDÉMENT QUE 7,5 CENTIMÈTRES.

\*\* Ne pas utiliser sur les variétés de lin à basse teneur en acide linoléique.

### Application Automnale (surface)

Si les champs sont exposés à une forte érosion par l'eau ou par le vent et que le labour d'automne est ainsi à éviter, la meilleure solution est une application automnale lorsque la température moyenne du sol est de 4° C ou moins à une profondeur de 5 centimètres, et dans les 3 semaines précédant le gel du sol. Cette situation se produit habituellement avant le 1<sup>er</sup> octobre dans les Prairies.

Appliquer aux taux indiqués dans le tableau ci-dessous. L'application devrait être effectuée aux champs avec chaume sur pied, en jachère chimique ou en jachère d'été lorsque le sol est peu exposé à l'érosion. Éviter d'appliquer à un champ en jachère d'été où le sol est lisse et compacté car les granules peuvent être emportés à la dérive.

Incorporer en deux applications printanières à angle droit. Pour de meilleurs résultats, faire un semis hâtif et reporter la deuxième incorporation de 48 heures ou plus. Il faut éviter d'appliquer à des champs couverts de neige ou d'une quantité excessive de résidus de récolte à cause du mauvais contact entre les granules et le sol. S'il y a une humidité ou une chaleur excessives entre l'application et l'émergence de la récolte, la suppression peut être amoindrie. Pour de meilleurs résultats dans les cas de forte infestation de folle avoine, utiliser le traitement incorporé seulement.

La couleur du sol n'est pas toujours une indication précise du contenu en matières organiques. Le taux d'application choisi dans le tableau ci-dessous doit être approprié à votre type de sol.

TAUX POUR L'APPLICATION AUTOMNALE DE L'HERBICIDE GRANULÉ FORTRESS (kg/ha) (Surface)					
Culture	Moins de 2% OM	2-4% OM	4-6% OM	Plus de 6% OM	Profondeur des semences
Blé printemps et Blé durum		11	14	14	6 – 7.5 mm*
Orge printemps	11	14	14	17	6 – 7.5 mm*
Colza, (incluant Canola), Lin**, Moutarde	14	14	14	17	Au choix de l'agriculteur

OM = Matières Organiques

\* Les semences doivent être enfouies sous la couche de sol traité.

NE PAS SEMER PLUS PROFONDÉMENT QUE 7,5 CENTIMÈTRES.

\*\* Ne pas utiliser sur les variétés du lin à basse teneur en acide linoléique.

**Remarque:** Un traitement automnale en surface peut s'avérer légèrement moins efficace.

## L'application printanière

Ce produit peut être appliqué avant de semer toute récolte indiquée sur l'étiquette. Voir les exceptions mentionnées de le tableau ci-dessous.

Voir les sections "Préparation du sol", "Façon d'incorporer" et "Importants conseils pour l'ensemencement" dans ce livret pour plus de précisions.

TAUX POUR L'APPLICATION PRINTANIÈRE DE L'HERBICIDE GRANULÉ FORTRESS (kg/ha)					
Culture	Moment de L'application	Moins de 2% OM	2-4% OM	4-6% OM	Plus de 6% OM
Blé printemps et Blé durum	Presémiss		11	14	14
Orge printemps	Presémiss	11	14	14	17
Colza, (incluant Canola), Lin**, Moutarde	Presémiss	14	14	14	17

OM = Matières Organiques

\* Ne pas utiliser sur les variétés de lin à basse teneur en acide linoléique.

### CONSEILS IMPORTANTS POUR L'ENSEMENCEMENT

1. Pour le blé ou l'orge, il est possible d'utiliser des semoirs à houe ou des semoirs à ouvre-sillons à doubles disques pour tous les types de sol indiqués dans les tableaux de taux d'application.
2. Dans la vallée de la Rivière Rouge, au Manitoba, l'ensemencement de blé ou d'orge lors d'une application de ce produit au moyen d'un semoir à disques ou d'un semoir pneumatique devrait être restreint aux endroits où les matières organiques constituent plus de 4 pour cent du sol. Si on utilise un semoir pneumatique, il doit être muni d'un appareil de contrôle de la profondeur afin de déposer la semence à l'endroit approprié, sinon la récolte pourrait en être affectée.
3. Ne pas appliquer ce produit à des sols qui seront ensemencés de blé dans les conditions suivantes : à l'automne si le pourcentage de matières organiques est inférieur à 2 pour cent ou au printemps si le pourcentage de matières organiques est inférieur à 4 pour cent, comme l'indiquent les tableaux de taux d'application.
4. Un éclaircissement a été observé dans les champs de blé et d'orge suite au traitement dans des conditions de forte pluie et/ou de température froide entre l'application et l'émergence de la récolte. La SEMENCE EST DOIT ÊTRE ENFOUÏE SOUS LA COUCHE DE SOL TRAITÉE À L'HERBICIDE GRANULÉ FORTRESS. Règle générale, l'éclaircissement est plus que compensé par le travail du sol, ce qui maintient le rendement élevé. NE PAS SEMER PLUS PROFONDEMENT QUE 7,5 CENTIMÈTRES.
5. Pour assurer un rendement uniforme des récoltes de blé ou d'orge lorsque le sol est froid ou humide, accroître de 10 pour cent les taux habituels d'ensemencement.

### ATTENTION

Un certain éclaircissement du blé ou de l'orge peut être remarqué sur les collines arrondies.

Appliqué et incorporé selon les directives de l'étiquette, l'herbicide Fortress n'endommagera pas les cultures en rotation. Par mesure de précaution, après la récolte d'une culture traitée avec du l'herbicide Fortress, ne pas cultiver en rotation l'avoine, la betterave à sucre et des petites herbes comme la fléole des prés, l'alpiste des Canaries et la fétuque rouge traçante.

Ne pas appliquer d'herbicide Fortress pour le blé si le sol a été traité à la trifluraline à compter du 1<sup>er</sup> juin de l'année précédente.

Advance, Edge, Heritage et Treflan sont des marques déposées de Dow AgroSciences Canada Inc.

Rival est une marque déposée d'Aventis CropScience Canada Inc.

Triflurex est une marque déposée de Makhteshim-Agan of North America Inc.

PMRA approved July 25, 2003